

Certificat

AVICERT

Association pour la valorisation et l'identification des produits certifiés
2 rue Le Mail -76190 - YVETOT

Représenté par son Président Guillaume ALEXANDRE

Délivre à : **ASSOCIATION ENDIVE DE PLEINE TERRE**
Le Paradis - Rue Jean Baptiste Lebas
59133 - PHALEMPIN

*Ainsi que les opérateurs figurant sur la liste des opérateurs
habilités tenue à jour par AVICERT*

Un CERTIFICAT n°2015-01 pour la production et la commercialisation
de produit certifié suivant le référentiel :

- **LA 04/14 - Endives de pleine terre (Catégorie 9 : Fruits, légumes et plantes aromatiques, frais et transformés et sorbets en Label Rouge)**

Le Détenteur de Certification s'engage :

- A respecter les termes de la convention de certification conjointement signée par le Détenteur de Certification et AVICERT et notamment l'ensemble des points figurant au chapitre - Obligations du Détenteur de Certification.
- A assurer que ses produits, objets du présent certificat répondent et continuent de répondre aux exigences sur lesquelles la certification est fondée.

Certificat délivré le **27 septembre 2016**, sous réserve de l'application du cahier des charges et du plan de contrôle en vigueur et susceptible d'être suspendu suivant le processus de certification.

Certificat établi conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO.

Pour AVICERT
Le Président

Ce certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable. Le certificat peut être suspendu ou retiré dans les conditions fixées à l'article 11 de la convention Détenteur de certification

**Annexe Programme de Certification Rev 02
au Certificat n°2015-01 applicable au 16/05/2017**

Dénomination du cahier des charges et du plan de contrôle	Numéro du cahier des charges	Nom du Demandeur de Certification	Référence de la version en vigueur du cahier des charges	Date de parution au JORF de l'arrêté d'homologation du cahier des charges
Endive de pleine terre	LA 04/14	ASSOCIATION ENDIVE DE PLEINE TERRE	Version du 01/02/2017	Arrêté d'homologation du 10 avril 2017 paru au JO le 21 avril 2017

Référence de la version en vigueur du Plan de contrôle	Date d'entrée en vigueur du Plan de contrôle	Règlement européen afférent	Document législatif français afférent	Document afférent aux SIQO	Document législatif français afférent
Edition 7 de janvier 2017	10/04/2017	/	Code Rural et de la Pêche maritime (titre IV du livre VI)	Directives et Circulaires INAO : versions en vigueur disponibles sur http://www.inao.gouv.fr	/

Mode opératoire d'AVICERT afférent	Mode opératoire d'AVICERT afférent Licence d'utilisation de la marque nécessaire
Processus de Certification SIQO	Règlement d'usage de la marque collective de certification